

2026

Programme de formation

Être référent harcèlement sexuel et agissements sexistes
Version 1 jour



QUELQUES INFORMATIONS

Cette formation intègre de nombreux outils numériques interactifs pour apprendre, progresser et, être en capacité d'agir le jour où le participant sera confronté à une situation de harcèlement sexuel ou d'agissement sexiste.

Être référent harcèlement sexuel et agissement sexiste

Objectifs (professionnels)

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- ✓ Caractériser d'un point de vue juridique les situations de violences sexuelles et sexistes au travail (VSST)
- ✓ Rôle du référent harcèlement sexuel et agissement sexiste
- ✓ Mettre en œuvre des outils de prévention
- ✓ Traiter les signalements

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail. Elles peuvent permettre à

Public

Le public concerné est : référent harcèlement sexuel et agissement sexiste, responsable ressources humaines, toute personne amenée à traiter des situations de violence sexuelle et agissement sexiste

Groupe de quatre à douze personnes

Pré-requis

Les conditions d'accès sont :

- Pré-requis : aucun

Durée

Cette formation se déroule en sept heures sur une journée.

Horaires : 9h00 à 17h00

Dates : À déterminer lors de l'établissement du contrat de formation. Formation en intra-entreprise en présentiel ou en visio-conférence

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût de 1200 euros HT soit 1440 TTC (taux de tva 20%) quel que soit le nombre de participants.

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque : à la signature du contrat de formation

Les délais d'accès à l'action sont : une semaine

Attention : en cas d'accueil de personnes handicapées, s'agissant de formations en intra-entreprise, nous utilisons les locaux de l'employeur. Nous disposons d'un référent handicap au sein de l'entreprise qui analysera toute demande de compensation. Dans ce cas, le délai d'accès à la formation peut être supérieur à un mois afin d'adapter les moyens de la prestation.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques : Exposés théoriques, Études de cas concrets, Méthode découverte

Outils pédagogiques : Outils numériques, quizz, outils pratiques, questions réponses sur des cas concrets proposés par les stagiaires

Supports pédagogiques : Mise à disposition en ligne de documents supports au fur et à mesure de la formation

Prise en compte du handicap : il conviendra de nous informer un mois en avance de la nécessité de prendre en compte des handicaps particuliers afin que le formateur puisse adapter sa formation. Cela pourra prendre la forme, à titre d'exemple, d'une formation privilégiant le son, le visuel, ou la mise en place d'exercices en binômes

Éléments matériels de la formation

Salle de formation : la salle est fournie par le client. Le formateur est autonome et équipé de tout le matériel éventuellement nécessaire y compris vidéo-projecteur.

Equipements divers mis à disposition : De préférence, ordinateur mis à disposition des stagiaires par l'entreprise cliente.

Documentation : Le formateur s'appuie sur des documents qui seront mis à disposition pendant la formation y compris les documents support.

Compétences des formateurs

La formation sera assurée par Monsieur Jean-Claude Husson, ingénieur de formation, Intervenant en Prévention des Risques Professionnels déclaré à la DRIEETS, formateur professionnel certifié. Il est également certifié Formateur initiation à la prévention des risques psychosociaux par le réseau des CARSAT-INRS.

Formation en présentiel ou à distance

La formation peut se faire en présentiel ou à distance. Les horaires sont identiques. En formation à distance, les stagiaires disposent des outils numériques indispensables fournis par leur entreprise, ordinateur, accès à internet. Un numéro de téléphone sera fourni avec la convocation et disponible une demi-heure avant le début de la formation pour traiter les difficultés particulières d'accès à la session de formation.

Contenu

- ☐ Caractériser d'un point de vue juridique les situations de violences sexuelles et sexistes au travail (VSST)
 - o S'approprier le cadre juridique
 - o Identifier les différentes formes de violence sexuelle et sexiste au travail
 - o Lister les obligations de l'employeur
- ☐ Rôle du référent harcèlement sexuel et agissement sexiste
- ☐ Mettre en œuvre des outils de prévention

- o Connaître les acteurs internes et externes de la prévention
- o Vérifier la mise en place des outils réglementaires
- o Développer des actions de communication et de formation
- ☐ Traiter les signalements
 - o Accueillir la parole de la victime
 - o S'appuyer sur faits, les preuves et les témoignages
 - o Accompagner la victime dans ses démarches

Suivi et évaluation

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- ☐ feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances précisés dans les objectifs sont :

- ☐ Questions orales ou écrites (QCM...)
- ☐ Mise en situation
- ☐ Fiches d'évaluation